

INDONÉSIE.

Impunité et atteintes aux droits humains en Papouasie

Index AI : ASA 21/016/02

Allocution prononcée par Lucia Withers, chercheuse sur l'Indonésie et le Timor oriental, devant les journalistes accrédités après des Nations unies à Genève

Conférence de presse

58^e session de la Commission des droits de l'homme des Nations unies

Je vous remercie d'être présents à cette conférence.

Aujourd'hui (mercredi 3 avril 2002), Amnesty International lance un rapport intitulé *Impunité et atteintes aux droits humains en Papouasie*. Ce rapport rend compte des graves atteintes aux droits fondamentaux qui sont commises dans la province de Papouasie, et montre combien l'absence d'enquêtes sur ces actes et le fait que leurs auteurs ne soient pas traduits en justice contribuent à perpétuer cette situation.

Amnesty International estime qu'il existe un lien direct de cause à effet entre l'impunité et le fait que des atteintes aux droits humains continuent d'être commises. En effet, chaque fois que les autorités omettent d'ouvrir une enquête ou de traduire les responsables de tels actes en justice, elles renforcent chez ces personnes le sentiment d'être au-dessus des lois.

Or, ces dernières années, en Papouasie, aucun auteur d'atteintes aux droits fondamentaux n'a été traduit en justice. Parallèlement, Theys Eluay, figure du mouvement indépendantiste civil, a été tué ; l'armée a reconnu récemment que certains de ses membres avaient peut-être une responsabilité dans cet homicide. Par ailleurs, d'autres dirigeants politiques de premier plan ont été jugés, des manifestations en faveur de l'indépendance

ont été dispersées violemment, et les forces de sécurité ont mené des opérations aveugles contre des villages entiers en réponse à des attaques de groupes armés.

Ainsi, dans le sous-district de Wasior (district de Manokwari), quelque 150 personnes auraient été arrêtées arbitrairement, torturées ou maltraitées au cours d'opérations menées par la *Brigade Mobil (Brimob)*, brigade de police mobile pendant le second semestre 2001. Il est avéré qu'au moins une de ces personnes est décédée en garde à vue. Le nombre d'homicides illégaux ou de « disparitions » reste à ce jour inconnu.

Ces opérations ont été lancées à la suite de l'attaque d'une exploitation forestière par un groupe armé en juin 2001, au cours de laquelle cinq membres de la *Brimob* avaient été tués. Amnesty International condamne ces homicides, mais condamne également les opérations qui ont suivi et qui frisaient la vengeance sauvage.

Pour ne citer qu'un seul exemple, le directeur d'une école primaire, âgé de soixante ans, a raconté à Amnesty International comment il avait été frappé à plusieurs reprises à coups de crosse par des membres de la *Brimob* qui l'avaient arrêté alors qu'il tentait de fuir les opérations armées. Quand la *Brimob* s'est aperçue que son arrestation était une erreur, elle l'a libéré mais, quelques jours plus tard, il a de nouveau été arrêté et frappé. À ce jour, ce directeur d'école ne sait toujours pas pourquoi il a été traité de la sorte. Il est encore trop effrayé pour retourner dans son village ou reprendre son travail, et craint maintenant de perdre un œil à la suite des brutalités qu'il a subies.

Pendant plusieurs mois, les autorités ont empêché les observateurs chargés de surveiller la situation des droits humains de se rendre dans le sous-district de Wasior. En octobre 2001, un groupe composé d'auxiliaires laïcs de l'Église et de militants locaux des droits humains a finalement réussi négocier l'accès à cette zone mais, à son arrivée, il a été accueilli par une

vingtaine de membres de la *Brimob* tirant des coups de feu en l'air. Les difficultés rencontrées par les défenseurs des droits fondamentaux à Wasior s'inscrivent dans une pratique de plus en plus courante qui consiste à menacer et à harceler les militants ou à tenter par d'autres moyens de les empêcher d'effectuer leur travail.

Amnesty International estime que la Commission des droits de l'homme a le devoir de s'occuper du présent comme du passé. La Commission a demandé, à juste titre, que les auteurs des graves crimes commis au Timor oriental en 1999, y compris des crimes contre l'humanité, soient traduits en justice. Par contre, à ce jour, elle n'a pas reconnu que les mêmes institutions continuaient de perpétrer de graves violations en Indonésie, tout particulièrement dans les provinces contestées de Papouasie et de l'Aceh.

Nous tenons à dire à la Commission qu'elle ne peut pas ignorer plus longtemps la situation des droits humains en Indonésie. En tant qu'organe supérieur des Nations unies chargé des droits fondamentaux, elle doit faire preuve de cohérence en prenant dès maintenant des mesures pour condamner les pratiques effroyables des forces de sécurité en Papouasie, en Aceh et ailleurs en Indonésie.

Parallèlement, elle doit user de son influence pour faire pression sur l'Indonésie et lui demander de prendre de toute urgence des mesures garantissant que les procès des auteurs des crimes graves commis au Timor oriental, qui se déroulent actuellement à Djakarta, soient conformes aux normes internationales relatives à l'équité des procès. Amnesty International se réjouit de la procédure en cours, mais craint fortement qu'elle n'échoue faute de bénéficier des garanties de base.

Or, si ces procès ne sont pas crédibles et si la justice n'est pas rendue conformément aux normes internationales, l'impunité risque réellement de s'ancrer encore plus profondément dans la société indonésienne.

Lors d'une visite en Papouasie en janvier

2002, j'ai eu connaissance d'un exemple qui montre de manière flagrante combien les crimes graves commis au Timor oriental par les forces de sécurité indonésiennes et les milices pro-indonésiennes en 1999 sont étroitement liés aux violations qui continuent d'être perpétrées aujourd'hui. Murjono Murib, militant politique et instituteur à Wamena, a raconté comment il avait été frappé à coups de barre de fer par un membre de la *Brimob* en février 2001. Tandis qu'il le frappait, le policier l'a menacé dans les termes suivants : « *Nous avons l'expérience de ce genre d'opérations au Timor oriental, alors fais attention à toi ou nous vous tuerons tous* ».

Depuis, Murjono Murib et quatre autres dirigeants politiques de Wamena ont été condamnés à des peines d'emprisonnement allant de quatre ans à quatre ans et demi pour le simple exercice de leurs activités politiques pacifiques. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion. En outre, personne n'a eu de comptes à rendre pour les coups infligés à cet instituteur ni pour les autres cas de torture et de mauvais traitements de détenus à Wamena, pas plus que pour les homicides illégaux et les arrestations arbitraires survenus depuis octobre 2000 dans des affaires du même ordre.

Dans les rares cas où une enquête a été menée sur des allégations d'atteintes aux droits humains en Papouasie, le procès n'a pas abouti. L'exemple le plus récent est celui de l'enlèvement et de l'assassinat, en novembre 2001, de Theys Eluay, dirigeant du présidium du Congrès papou, organe de coordination des partisans de l'indépendance. À ce jour, cinq enquêtes distinctes ont été ouvertes sur cet assassinat, mais aucun suspect n'a encore été inculpé.

Amnesty International craint que cette pléthore d'enquêtes ne serve à noyer l'affaire, l'empêchant d'être portée devant les tribunaux. Certes, il est encourageant que l'armée ait reconnu récemment – après

l'avoir nié à plusieurs reprises – que certains de ses membres pouvaient avoir une responsabilité dans cet homicide. Toutefois, il semble n'exister aucune volonté de rechercher les responsabilités ni de se pencher plus largement sur les causes de ces actes et sur les différentes formes d'atteintes aux droits humains commises en Papouasie, dont la mort de Theys Eluay fait partie.

La Commission ne peut pas se montrer sélective dans les atteintes aux droits fondamentaux qu'elle dénonce. Ce sont l'ampleur et le caractère public des crimes commis au Timor oriental en 1999 qui ont suscité la condamnation du monde entier, y compris de la Commission. Or, ce n'est pas parce que ni les médias internationaux, ni les Nations unies, ne sont présents en Papouasie pour assister aux violences que celles-ci n'existent pas. Elles sont au contraire bien réelles et doivent être condamnées en des termes tout aussi fermes ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org